

23/15) Approbation d'une dépense de 14 561 francs pour installation de deux postes supplémentaires, dont un extérieur à l'Hôtel de Ville, Mairie de Saint-Denis.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la dépense relative aux frais d'installation de deux postes supplémentaires dont un extérieur à l'Hôtel de Ville, Mairie de Saint-Denis.

Cette dépense dont le montant s'élève à 14 561 francs sera imputée sur le chapitre 934 article 664 du Budget Primitif de 1966, et se décompose comme suit:

Part contributive - 1 Hm	4 050 Frs
Taxe d'installation	5 400
Travaux	5 111
	<hr/>
	14 561 Frs
	<hr/> <hr/>

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis le 4 juin 1966.
P. Le Préfet.
Le Secrétaire Général.
Signé : Y. Luchon.